

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date de la mise à jour: Mars 4, 2022

Version: C

N° Série SDS: 10071778

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Nom du produit:	i-Finisher
Code de produit:	10071596, 10071769
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Emploi de la substance / de la préparation:	Solution gomme de finition.
Producteur/fournisseur:	Glunz & Jensen A/S Selandia Park 1 DK - 4100 Ringsted Denmark
Tel.:	+45 5768 8181
Fax:	+45 5768 8340
E-mail:	gjhq@glunz-jensen.com
Numéro d'appel d'urgence:	Pour les urgences chimiques, renversements, fuites, incendies, expositions ou accidents, appelez CENTRE ANTIPOISEN DE PARIS jour et nuit: +33 (0)1 40 05 48 48

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange:

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:



GHS07

Eye Irrit. 2 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Pictogrammes de danger:



GHS07

Mention d'avertissement: Attention

Composants dangereux: 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, tensid

Mentions de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence: P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable.









vPvB: Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges:

Mélange composé des substances indiquées ci-après.

Description:

Name	EINECS No.	CAS No.	Content	Classification EC 1272/2008	Classification 67/548/EEC
Benzene, 1,1'-oxybis-, tetrapropylene derivs., sulfonated, sodium salts	-	119345-04-9	0.25-<2.5%	Aquatic Chronic 2 - H411 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	 Xi; R36/38  N; R51/53
Propane-2-ol	200-661-7	67-63-0	2.5-<10%	Flam.Lig. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 Stot. Se. 3 - H336	 Xi; R36  F; R11
sulfate de sodium et de dodécyle	205-788-1	151-21-3	2.5%	Accute Tox. 4 - H302 Accute Tox. 4 -H312 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319	 Xn; R21/22  Xi; R36/38
acide phosphorique	231-633-2	7664-38-2	2.5%	Skin Corr. 1B - H314	 C; R34
Tensid	-	-	1- 2.5%	Eye Irrit. 2 - H319 Eye Dam. 1 - H318 Acute Tox. 4 - H302 Skin Sens.1 - H317 Aquatic Chronic 3 - H412	 Xi; R36
2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	220-239-6	2682-20-4	<0,0041%	Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 2 - H330 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Aquatic Acute 1 - H400 (M=10) Aquatic Chron. 2 - H411 (M=1) Skin Sens. 1A - H317	

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours:

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Conseils aux pompiers:

Équipement spécial de sécurité:

Aucune mesure particulière n'est requise.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pas nécessaire.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Référence à d'autres sections:

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun:

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Classe de stockage: 12

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle:

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	VME
7664-38-2 acide phosphorique 75% (1- 2,5%)	Valeur momentanée: 2 mg/m ³ , 0,5 ppm Valeur à long terme: 1 mg/m ³ , 0,2 ppm
67-63-0 Propan-2-ol (3-<10%)	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:



Gants de protection

Gants en caoutchouc synthétique.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants:

Caoutchouc nitrile.

Épaisseur du matériau recommandée: 0.4 mm.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Indications générales:

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Jaune clair
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	2,5

Changement d'état:

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	82 °C
Point d'éclair:	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	371 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	2,6 Vol %
Supérieure:	12,6 Vol %

Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité à 20 °C:	1,028 g/cm ³
Densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Entièrement miscible
 Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

Teneur en solvants:

VOC (CE):	22,94 %
-----------	---------

Autres informations:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Stabilité chimique:**Décomposition thermique/ conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:**Toxicité aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) -exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) -exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les autres dangers:

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun des composants n'est compris.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité:**Toxicité aquatique:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Persistance et dégradabilité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Potentiel de bioaccumulation:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Autres effets néfastes:**Autres indications écologiques:****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets:**Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:**Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

No ONU:

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

Nom d'expédition des Nations unies:

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

Classe(s) de danger pour le transport:

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe: néant

Groupe d'emballage:

ADR, IMDG, IATA néant

Dangers pour l'environnement:

Marine Polluant: Non.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Non applicable.

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Étiquetage selon le règlement (CE) n 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:



GHS07

Mention d'avertissement: Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, tensid

Mentions de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence: P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I: Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N 1907/2006 ANNEXE XVII: Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II: Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148:

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3):

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT:

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues:

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers:

Aucun des composants n'est compris.

Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique: department sécurité du product

Contact: Labor

Acronymes et abréviations:

ADR:

Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).

IMDG:

International Maritime for Dangerous Goods.

IATA:

International Air Transport Association.

GHS:

Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals.

EINECS:

European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS:

European List of Notified Chemical Substances.

CAS:

Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society).

VOC:

Volatile Organic Compounds(USA,EU).

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) –Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

This information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process. Such information is, to the best of the company's knowledge and belief, accurate and reliable as of the date indicated. However, no warranty guarantee or representation is made to its accuracy, reliability or completeness. It is the user's responsibility to satisfy himself as to the suitability of such information for his own particular use.